

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2016**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 10 février 2016

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 2 février 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-08

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

OBJET  
CONVENTION ENTRE LA VILLE,  
L'U.S.E.P. DE CALUIRE ET CUIRE  
ET L'U.S.E.P. 69

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. JOINT), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. TAKI), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE jusqu'à approbation du PV inclus), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. PATUREL jusqu'au N° 2016-10 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE  
Accusé de réception  
Reçu le .....  
Identifiant de l'Acte :  
069 216900340.....

**Rapport de : J.P. PATUREL**

La Ville de Caluire et Cuire, l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré (U.S.E.P.) de Caluire, l'U.S.E.P 69, et l'Education Nationale collaborent depuis de nombreuses années afin de garantir aux enfants scolarisés à Caluire et Cuire un accès de qualité à des activités sportives variées.

Cette collaboration fait l'objet de trois conventions: une convention cadre relative à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles de Caluire et Cuire, une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipement et de personnel municipaux dans le cadre des activités de l'U.S.E.P. et une convention relative à l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

La convention de partenariat avec L'USEP arrive à échéance.

La Ville de Caluire et Cuire souhaite renouveler et consolider ce partenariat afin que les enfants accueillis dans le cadre des activités de l'U.S.E.P, aient l'accès le plus large possible à des pratiques sportives de qualité.

Pour rappel, l'U.S.E.P est la deuxième fédération sportive scolaire de France. C'est un mouvement fondé sur les valeurs de la Ligue de l'Enseignement : la laïcité, la citoyenneté, la solidarité.

Elle intervient dans le cadre des écoles adhérentes au projet éducatif de territoire, ce qui signifie des rencontres d'enfants de diverses communes de l'agglomération lyonnaise (sorties, vélos, cross, etc.).

La Ville met à disposition de l'U.S.E.P :

- les équipements sportifs en fonction de leurs disponibilités.
- les deux ETAPS dits « terrestres » pour l'organisation de sorties et d'activités (sorties vélos pendant les temps scolaires, cross des écoles, etc.)

Pour cette rentrée scolaire 2015/2016, on relève l'adhésion de cinq écoles publiques. Sont concernées 35 classes réparties dans les écoles suivantes :

- École Jules Verne
- Ecole Jean Jaurès
- Ecole Montessuy
- Ecole Victor Basch
- Ecole Berthie Albrecht

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes de la convention ci-annexée entre la Ville, l'U.S.E.P de Caluire et Cuire et l'U.S.E.P 69,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 10 février 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET